

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1244

présenté par
M. Germain

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

La dernière phrase du premier alinéa de l'article L. 114-3 du code du service national est complétée par les mots : « et d'une préparation à l'entrée dans la vie active ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'intégrer à la Journée Défense et Citoyenneté, un temps destiné à préparer l'entrée des jeunes citoyens dans la vie active. À cette occasion leur seraient présentés le service civique, le CPA, leurs droits à la formation professionnelle et continue...